



recycler mon vehicule.fr

Paris, le 8 Juillet 2026

PROTÉGER LE POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS Réparer et entretenir son véhicule grâce aux Pièces Issues de l'Économie Circulaire (PIEC)

Alors que le coût de l'entretien et de la réparation des véhicules pèse de plus en plus lourd sur le budget des ménages, une solution légale, écologique et économique reste encore largement sous-utilisée par les Français : les Pièces Issues de l'Économie Circulaire (PIEC). L'éco-organisme Recycler Mon Véhicule rappelle la nécessité de démocratiser ce réflexe pour préserver la mobilité de tous.

Un levier indispensable pour le pouvoir d'achat face à l'inflation

Aujourd'hui, l'entretien d'un véhicule représente une dépense majeure pour les Français. Selon le dernier observatoire de SRA, le coût moyen des réparations de collision a bondi de 29,9 % en seulement quatre ans, dépassant largement l'inflation générale. Les pièces de rechange sont les premières responsables de cette hausse, représentant à elles seules plus de 52 % du coût total d'une réparation.

Face à cette flambée des prix, la PIEC constitue un véritable bouclier. Selon l'Ademe, ces pièces de réemploi coûtent en moyenne **30 à 50 % moins cher qu'une pièce neuve**, et les économies peuvent même atteindre **jusqu'à 80 % pour les deux-roues**. Au-delà de l'économie directe sur la facture, le recours à une PIEC permet souvent d'éviter qu'un véhicule accidenté ne soit déclaré "économiquement irréparable" (lorsque le coût des pièces neuves dépasse la valeur du véhicule), le sauvant ainsi de la "casse".

Une obligation légale en vigueur depuis 2019, mais pas assez répandue

Beaucoup de conducteurs l'ignorent encore mais depuis avril 2019, les **professionnels de la réparation et de l'entretien doivent proposer aux consommateurs d'opter pour des pièces issues de l'économie circulaire (PIEC)** lorsque cela est possible. Les professionnels doivent **faire figurer dans leur devis une alternative avec des pièces de réemploi** pour certaines catégories de réparations. Cette obligation a par ailleurs été étendue aux réparateurs de deux et trois-roues motorisés en 2024.

Si **91 % des automobilistes se déclarent favorables¹ à l'utilisation des pièces issues de l'économie circulaire (PIEC)**, le recours aux PIEC progresse mais reste encore limité. En 2025, **20,9 % des réparations** ayant fait l'objet d'une expertise **intégraient au moins une pièce de réemploi** (contre 11,7 % en 2021), mais seulement 6,1 % des pièces remplacées étaient issues du réemploi cette même année (contre 3,9 % en 2021)². De plus, lorsqu'il s'agit des deux-roues, **moins de 2 %** de ces réparations **contenaient une pièce de réemploi** selon l'association SRA³.

L'indispensable besoin de développer le recours à la PIEC

Il est aujourd'hui crucial d'informer consommateurs et professionnels des nombreux avantages de la PIEC, de rassurer sur leur provenance et leur principe de garantie, tout aussi robuste que pour les pièces neuves.

Loin de l'image désuète des pièces "de casse", les PIEC proviennent des centres pour véhicules hors d'usage habilités, seuls professionnels autorisés à prendre en charge les VHU et à ainsi produire des PIEC. Chaque pièce est soigneusement démontée, inspectée, nettoyée et testée avant d'être remise sur le marché, garantissant ainsi la sécurité des usagers. **Recycler Mon Véhicule met d'ailleurs en garde contre la revente illégale de pièces par de faux particuliers sur les marketplaces, qui échappe à tout contrôle de qualité et met en danger les conducteurs.**



« La pièce de réemploi n'est pas concurrente de la pièce neuve mais complémentaire car elle représente un levier pour permettre plus de réparations » explique **Vanessa Montagne, directrice générale de Recycler Mon Véhicule**. « La pièce de réemploi peut contribuer à réaliser des réparations qui autrement ne se feraient pas. Les garagistes et carrossiers y recourent d'ailleurs de plus en plus, souvent sous l'incitation des assureurs. Notre rôle de catalyseur consiste donc à convaincre et à démocratiser son utilisation du consommateur au réparateur, avec l'appui des assureurs et mutualistes ».

Sur le plan environnemental, la PIEC est également une nécessité. En prolongeant la durée de vie des composants et des véhicules, elle limite drastiquement l'extraction de matières premières, réduit les déchets issus des véhicules et fait baisser l'empreinte carbone liée à la fabrication de pièces neuves. **En 2025, ce sont près de 113 000 tonnes de pièces issues des centres de recyclage du réseau de Recycler Mon Véhicule** qui ont pu ainsi être remises sur le marché.

DOSSIER DE PRESSE

1 Baromètre Valused / OpinionWay (2025)

2 Observatoire SRA 2025

3 Source [SRA](#)

A propos de Recycler Mon Véhicule :

Recycler Mon Véhicule est l'éco-organisme national agréé par le ministère en charge de l'environnement pour garantir la collecte, le réemploi, le recyclage et la valorisation des véhicules hors d'usage (VHU) – 2, 3 et 4 roues. Créée en avril 2024, cette association à but non lucratif fédère 101 marques (constructeurs et importateurs) telles que BMW, Mercedes-Benz, Volvo, Porsche, Yamaha, Triumph... qui lui confient leurs obligations réglementaires dans le cadre de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des VHU.

En août 2025, **Recycler Mon Véhicule** a également obtenu un agrément pour la filière REP dédiée aux batteries de véhicules électriques, complétant ainsi sa mission au service de l'économie circulaire de la mobilité.

recyclermonvehicule.fr